

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	2024	12	04
----	------	----	----

<b>OBJET</b>	
<b>CREATION DE POSTE :</b>	<i>L'an deux mille vingt quatre le 17 décembre</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsable du pôle des relations avec les publics, de la communication et de la billetterie</li> </ul>	Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Barakason de Rezé, sous la Présidence de Madame Agnès Bourgeais.

Date de convocation : 3 décembre 2024

	Membres	Présent-es	Absent-es	Absent-es représenté-es ou Délégation de vote
<b>15 membres en exercice</b>	<b>Ville de Rezé</b>			
	Mme Agnès BOURGEAIS			X
	M. Hugues BRIANCEAU	X		
	Mme Eva PAQUEREAU	X		
	Mme Agnès CABARET-MARTINET	X		
	M. Jean-Christophe FAËS	X		
	M. Maxime VENDÉ	X		
	M. Roland BOUYER	X		
	M. François NICOLAS	X		
	<b>Département de Loire-Atlantique</b>			
	Mme Dominique POIROUT	X		
	<b>Région Pays de la Loire</b>			
	Mme Anne-Sophie LAMBERTHON	X		
	<b>Personnalités qualifiées</b>			
	Mme Brigitte BRAULT	X		
	M. Vianney MARZIN	X		
	M. Damien TASSIN	X		
	<b>Représentant-es du personnel</b>			
	Mme Maureen LARGOUET	X		
	Mme Nelly LANDAIS			X

13 présent-es  
2 représenté-es  
Soit 15 votant-es

**Délibération n°2024-12-04 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration de La Soufflerie :  
Création d'un poste de Responsable du pôle des relations avec les publics, de la communication et de la billetterie**

Délibération n°2024-12-04 du 17 décembre 2024 du Conseil d'administration de La Soufflerie,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

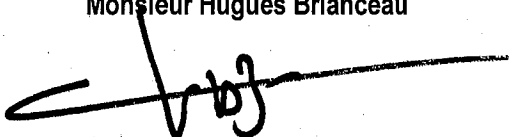
Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 30/10/15, portant création de la Soufflerie,

Conformément aux articles 15 et 16 des statuts de la Soufflerie,

Le Conseil d'administration de la Soufflerie doit valider la création d'un poste de Responsable du pôle des relations avec les publics, de la communication et de la billetterie et aura pour missions principales les items décrits dans la fiche de poste jointe en Annexe 5 et encadrera le personnel de son pôle comprenant les postes de Chargée des relations avec les publics et de la billetterie, des employés du bar ainsi que de la chargée de Communication.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de valider la création d'un poste de Responsable du pôle des relations avec les publics, de la communication et de la billetterie**

Fait à Rezé, le 17 décembre 2024  
Le Vice-Président du Conseil d'administration de la Soufflerie  
Monsieur Hugues Brianceau



Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 18 décembre 2024.